



## PROCÈS-VERBAL N°21

---

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>Réunion du :</b>  | 10 mars 2025   |
| <b>Présidence :</b>  | Julie BLOT   |
| <b>Présents :</b>    | Alain CHARRANCE – Sylvain DENIS – Fabrice FOUBERT – Gabriel GO – Céline PLANCHET |
| <b>Assiste(nt) :</b> | Kevin GAUTHIER – Lucie GUILLARD – Arnaud VAUCELLE                                |
| <b>Excusé(s) :</b>   | Wahib ALIMY – Jean Noel PICOT - Willy FRESHARD                                   |
| <b>Absent(s) :</b>   |  |

---

### **Préambule :**

Mme BLOT Julie, membre du club du F. C. LONGUENEE EN ANJOU (582294),  
M. Alain CHARRANCE, membre du club du S.C. NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS (502159),  
M. Fabrice FOUBERT, membre du club du ESP.S. YVRE L'EVEQUE (508495),  
M. Gabriel GO, membre du club du ET. DE LA GERMINIERE (524226),  
Mme Céline PLANCHET, membre du club du POUZAUGES BOCAGE FC (551170),  
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ces clubs.

---

## 1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours\* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

### **\*Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

\*\*\*

### Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

## 2. Coupe Pays de la Loire Senior Futsal

### ➡ Forfait

**Match n°53189417 : Pays Juhel Us 1 (580510) - Spay Usn 1 (511629) du 07.03.2025**

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe de Spay Usn 1.

Conformément à l'article 8.1 du Règlement de l'épreuve SPAY USN 1 ;

- Est amendé du double du coût d'engagement, soit 70€

### Homologation 2<sup>ème</sup> tour

La Commission homologue le résultat des rencontres des 2<sup>ème</sup> tour qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

### ➡ Tirage 3<sup>ème</sup> tour

La Commission procède au tirage au sort des rencontres du 3<sup>ème</sup> tour qui auront lieu le samedi 29 mars 2025 à 16h00 ou le jour et l'horaire renseignés dans les desideratas des clubs le cas échéant, sur le terrain du club premier nommé.

**La Commission rappelle que tous les clubs ont jusqu'au lundi 17.03.2025, 12h au plus tard, pour préciser dans quelle salle se dérouleront les rencontres à domicile, ainsi que le jour et l'heure du coup d'envoi de celles-ci.**

## 3. Matches reportés

**Match n° 29827372 du 23.03.2025 - Nantes Anf Futsal 1 (554447) - Laval Etoile Fc 1 (852483) - Régional 18 Futsal**

La Commission, en application de l'a.175 du règlement et au regard du calendrier championnat U18 Futsal, décide de reporter la rencontre en rubrique, et de la fixer au 06.04.2025 à 11h.

La Commission fait le point sur les matches reportés à ce jour, dont elle fixe les dates :

| Niveau de compétition | N° de match | Match  | Date initiale | Date fixée |
|-----------------------|-------------|--|---------------|------------|
| R1 Futsal             | 28593627    | Ile D Elle Chaillé V 1 (506956) - Laval Etoile Fc 2 (852483) | 30.11.2024    | 29.03.2025 |
| U18 Futsal            | 29827372    | Nantes Anf Futsal 1 (554447) - Laval Etoile Fc 1 (852483)    | 23.03.2025    | 06.04.2025 |

## 4. Calendrier

**Prochaine réunion : Lundi 31 mars 2025 à 19h**

La Présidente  
**Julie BLOT**

Handwritten signature of Julie BLOT in black ink, featuring a stylized 'J' and 'B' with horizontal strokes.

Le Secrétaire de séance  
**Lucie GUILLARD**

Handwritten signature of Lucie GUILLARD in black ink, featuring a stylized 'L' and 'G' with horizontal strokes.

| <b>Coupe Pays De La Loire Seniors Futsal / 1</b> |          | <b>Poule Unique</b> |                           | <b>55</b>                       |       |   |
|--|----------|---------------------|---------------------------|---------------------------------|-------|---|
| <b>Mercredi 26/03/2025</b>                       |          |                     |                           |                                 |       |   |
| J3   | 53267122 | 26098.1             | 513166 Trelaze Foyer 1    | - 506956 Ile D Elle Chaillé V 1 | 20H45 | Salle Du Petit Bois à TRELAZE           |
| J3   | 53267127 | 26103.1             | 580751 Thevalles Futsal 1 | - 553688 Nantes Doulon Bottie 1 | 21H15 | Gymnase Jules Renard à LAVAL            |
| <b>Jeudi 27/03/2025</b>                          |          |                     |                           |                                 |       |   |
| J3   | 53267125 | 26101.1             | 500511 Ernée 1            | - 580726 St Herblain Pepite 1   | 21H   | Salle Du Cosec à ERNEE                  |
| J3   | 53267126 | 26102.1             | 521840 Vaiges As 1        | - 580510 Pays Juhel Us 1        | 20H30 | Salle Polyvalente à VAIGES              |
| J3   | 53267120 | 26096.1             | 551170 Pouzauges Pbfc 1   | - 525247 La Roche Robretiere 1  | 21H   | Gymnase Du Bois De La Folie à POUZAUGES |
| <b>Vendredi 28/03/2025</b>                       |          |                     |                           |                                 |       |   |
| J3   | 53267119 | 26095.1             | 548580 Trelaze Sporting 1 | - 507116 Montaigu Vendee Foot 1 | 21H   | Salle Arena Loire Trélazé à TRELAZE     |
| J3   | 53267121 | 26097.1             | 581445 Laval Js Maghreb 1 | - 501980 Mamers Sa 1            | 21H   | Gymnase Jules Renard à LAVAL            |
| <b>Samedi 29/03/2025</b>                         |          |                     |                           |                                 |       |   |
| J3   | 53267124 | 26100.1             | 537103 Le Mans Fc 1       | - 582328 Nantes Metrop Futsal 2 | 20H   | Stade Les Sources à LE MANS             |